

4 Résultats

4.1 Inventaire des arbustaises riveraines

4.1.1 Bief Grand-Mère amont

Le secteur couvert par cet inventaire se situe entre la centrale de Grand-Mère et l'extrémité amont de la zone d'influence de la retenue d'eau de cet ouvrage (figure 3). Ce secteur couvre un tronçon de 15,4 km de la rivière Saint-Maurice.

Quatre milieux humides d'importance avec arbustaises riveraines avaient déjà été répertoriés dans cette zone (GDG Conseil inc., 1997 ; Hydro-Québec, 1999) soit :

- le Trou à la Barbotte (13,5 ha de marais et marécages) ;
- l'île aux Pins et l'île du Nord (11,5 ha de marais et marécages) ;
- l'île aux Bouleaux (7,5 ha de marais et marécages) ;
- une baie en rive gauche en amont de l'embouchure de la rivière Mékinac.

L'utilisation de ces habitats par la faune ichthyenne a déjà été documentée et ils ont été exclus du présent inventaire.

En excluant ces habitats, 33 arbustaises riveraines ont été recensées dans ce tronçon de rivière (tableau 1, annexe A). Les fiches descriptives de ces arbustaises sont présentées à l'annexe B. Elles sont constituées pour la plupart d'une mince bande arbustive dont la largeur correspond à un ou deux arbustes sur les rives. Dans certains secteurs, la présence de la bande arbustive résulte de l'érosion. Les arbustes ont été entraînés dans le cours d'eau par glissement et ils se maintiennent sur les sédiments fins accumulés au pied des talus actifs. C'est notamment le cas de l'arbustaise no GMAM-19 qui s'étend sur près de 3 km. Il s'agit d'arbustaises dynamiques et discontinues dont l'étendue peut varier en fonction de l'activité du talus riverain.

L'aulne rugueux est l'espèce dominante des arbustaises riveraines de ce tronçon de rivière. La dominance est parfois partagée ou alternée avec le myrique beaumier. Les autres espèces compagnes sont le cornouiller stolonifère, le némopanthé mucroné et l'érable à épis.

4.1.2 Bief Grand-Mère aval

Le secteur couvert se situe entre la centrale de Grand-Mère à l'amont et les rapides des Hêtres à l'aval, un tronçon de rivière de 3,5 km (figure 3).

Figure 3 Localisation des stations de mesure pour le suivi des écotones riverains

Trois milieux humides d'importance avec arbustaias avaient déjà été répertoriés (GDG Conseil inc., 1997 ; Hydro-Québec, 1999) dans cette zone soit :

- l'embouchure de la Crique de la Pointe aux Ormes ;
- l'embouchure de la rivière aux Rouilles ;
- la portion nord de l'île des Hêtres.

Ces milieux ont tout de même été photographiés et font l'objet d'une brève description au tableau 2 (annexe A) et à l'annexe B (stations GMAV-04, GMAV-10 et GMAV-12).

En excluant ces habitats, 10 arbustaias et 3 secteurs de marais avec prairies humides ont été recensés dans ce tronçon de rivière (tableau 2, annexe A). Les marais avec prairies humides se retrouvent à l'embouchure de petits tributaires. L'aulne rugueux est encore l'espèce dominante des arbustaias riveraines. Les saules dominent quelques arbustaias et sont sous-dominants ailleurs en alternance avec le myrique beaumier.

L'arbustaias GMAV-01 située dans le bief aval immédiat de la centrale de Grand-Mère est une frayère reconnue de la perchaude (GDG Environnement ltée, 1994). À la même époque, l'arbustaias GMAV-02 avait été vérifiée à cet effet et aucune activité de fraie n'y avait été constatée.

4.1.3 Bief Shawinigan amont

Le tronçon inventorié s'étend sur 3,7 km entre les rapides des Hêtres à l'amont et la centrale de Shawinigan à l'aval (figure 3).

Trois milieux humides d'importance avec arbustaias avaient déjà été répertoriés dans cette zone (GDG Conseil inc., 1997 ; Hydro-Québec, 1999) soit :

- les îles Marchesseault (4,5 ha de marais et marécage) ;
- la baie à Giguère ;
- la baie de l'île Frigon.

La Baie à Giguère (SHAM-04) et la Baie de l'île Frigon (SHAM-07) ont été photographiées à l'été 2000 et font l'objet d'une brève description au tableau 3 de l'annexe A et à l'annexe B.

En excluant ces habitats, 8 arbustaias et un marais ont été recensés dans ce tronçon de rivière (tableau 3, annexe A). L'aulne rugueux est encore une fois l'espèce dominante des arbustaias riveraines. Les saules, le myrique beaumier et le cornouiller stolonifère sont les principales espèces compagnes.

4.1.4 Bief Shawinigan aval

Le tronçon inventorié s'étend sur 4,7 km entre la centrale de Shawinigan à l'amont et le pont de chemin de fer à l'aval (figure 3). Les milieux humides suivants ont déjà été répertoriés dans cette zone (GDG Conseil inc., 1997 ; Hydro-Québec, 1999) et n'ont pas été considérés dans le présent inventaire :

- les îles de la Baie de Shawinigan ;
- l'île aux Tourtes (7 ha de marais et marécages).

En excluant ces habitats, 9 arbustaises ont été recensées dans ce tronçon de rivière (tableau 4, annexe A). L'aulne rugueux est l'espèce dominante et il est parfois accompagné des saules ou du cornouiller stolonifère.

4.1.5 Bief La Gabelle amont

Le tronçon inventorié s'étend sur 1,4 km entre la centrale La Gabelle à l'aval et le pont de chemin de fer à l'amont (figure 3). Les milieux humides suivants avec arbustaises ont déjà été répertoriés dans cette zone (GDG Conseil inc., 1997 ; Hydro-Québec, 1999) :

- baie à l'embouchure de la rivière Cachée ;
- baie à l'embouchure des ruisseaux Chute-à-Madeleine/Chute-à-Hélène.

Six arbustaises ont été recensées durant le présent inventaire dans ce tronçon de rivière (tableau 5, annexe A et annexe B). L'aulne rugueux est l'espèce dominante des arbustaises. Les saules et le cornouiller stolonifère sont les principales espèces compagnes.

4.2 Suivi des écotones riverains

4.2.1 Bief Grand-Mère amont

4.2.1.1 Secteur Île aux Bouleaux (milieu de référence)

Ce secteur est situé à la limite amont de la zone d'influence de la retenue de l'ouvrage de Grand-Mère. Les écotones riverains sont nombreux et relativement développés dans ce secteur de la rivière. On y trouve notamment de vastes arbustaises côtoyant une bande riveraine de marais plus ou moins large. Les herbiers aquatiques abondent dans les zones d'eau peu profonde.

Sept transects de mesure et 21 balises ont été installés à la station. Il n'y a pas de milieu terrestre proprement dit à cette station et par conséquent, les transects prennent leur origine près de la LHEP à la jonction de l'arbustaie (marécage) et du haut marais (figure 4). Outre le marécage, trois habitats ont été distingués soit le haut marais constitué de scirpes et de calamagrostides, le bas marais constitué d'éleocharides et les herbiers aquatiques dans la zone d'eau peu profonde (figure 4).

4.2.1.2 Secteur Grandes-Piles (milieu exposé)

Les écotones riverains sont peu développés dans ce secteur car les rives sont relativement escarpées et le roc y est omniprésent. La limite des hautes eaux printanières (LHEP) dans ce secteur correspond à la cote maximale d'exploitation du réservoir de Grand-Mère et le talus riverain en porte manifestement la marque. On observe quelques marais dans les baies recevant un apport hydrique. Des plantes herbacées (graminées et scirpes) s'y développent sur des dépôts minéraux fins et/ou organiques.

La station de mesure du secteur Grandes-Piles a été positionnée dans une petite baie encaissée sur des dépôts issus de la sédimentation deltaïque à l'embouchure d'un ruisseau (figure 5). Quoique dynamique à la sortie du ruisseau, les dépôts semblent suffisamment stables ailleurs dans la baie pour procéder à des relevés de végétation sur plusieurs années.

Cinq transects de mesure traversant la zone de marais et 7 balises permanentes ont été positionnés à cette station (figure 5). Le bas marais colonisé par des graminées occupe la majeure partie du fond de la baie. Le haut marais est peu développé et se distingue par la présence de scirpes. La portion de marécage peuplée par l'aulne rugueux ne sera pas exposée aux fluctuations de niveau d'eau. La section de bas marais est l'habitat le plus vulnérable à cet égard.

4.2.2 Bief Grand-Mère aval

La station retenue dans ce secteur se situe à l'embouchure de la rivière aux Rouilles, soit en aval de la zone locale et en amont des rapides des Hêtres. Les écotones riverains les plus développés de ce secteur de rivière sont pour la plupart situés à l'embouchure de tributaires. Ils sont caractérisés par une zone de marais relativement vaste où le haut et le bas marais sont faciles à distinguer par la composition spécifique de la flore. À l'étage supérieur, se trouve une bande de marécage peuplée surtout par les arbustes hauts (aulne et saules). Bien que peu denses, les herbiers aquatiques sont présents par endroits dans les zones d'eau peu profonde.

La station de mesure a été positionnée de façon à couvrir l'ensemble du cône de sédimentation deltaïque de l'embouchure de la rivière aux Rouilles (figure 6). Les transects ont été positionnés en dehors des zones plus dynamiques caractérisées par la présence de dépôts récents de sédiments fins. Vingt-quatre balises permanentes ont été positionnées sur 6 transects (figure 6). La limite des hautes eaux printanières (LHEP) est distincte à cet endroit en raison de la présence d'accumulations de billes de bois et autres débris ligneux.

Figure 4 **Illustration de la station de mesure située dans le bief d'amont de la centrale de Grand-Mère – Secteur Île aux Bouleaux (milieu de référence)**

Figure 5 **Illustration de la station de mesure située dans le bief d'amont de la centrale de Grand-Mère – Secteur Grandes-Piles (milieu exposé)**

Figure 6 **Illustration de la station de mesure située dans le bief d'aval de la centrale de Grand-Mère – Secteur Rivière aux Rouilles**

Les transects de mesure prennent leur origine à la jonction de l'arbustaie et du talus terrestre (figure 6). Trois habitats ont été distingués soit le haut marais constitué de scirpes et de calamagrostides, le bas marais constitué d'éléocharides et les herbiers aquatiques dans la zone d'eau peu profonde (figure 6).

4.2.3 Bief Shawinigan amont

Les écotones riverains de ce secteur de rivière sont surtout présents en rive gauche et sur les îles (Marchesseault et Frigon). Ils se présentent sous forme de marais et de marécages étendus. De vastes herbiers aquatiques apparaissent par endroits en eau peu profonde.

La station de mesure retenue dans ce secteur se situe sur la plus petite des îles Marchesseault. Elle a été positionnée de façon à couvrir une partie de la bande riveraine à l'extrémité aval de l'île (figure 7). Cette partie de l'île a été sélectionnée précisément en raison de son exposition à l'influence potentielle d'une fluctuation hivernale du couvert de glace et du fait qu'elle se trouve à l'abri des vagues et des vents dominants. Il sera donc possible de mesurer à cet endroit l'effet du projet et de l'extrapoler aux milieux de même nature de ce secteur.

Vingt-six balises permanentes ont été positionnées sur 6 transects (figure 7). La limite des hautes eaux printanières (LHEP) dans ce secteur correspond à un talus plus ou moins rectiligne sur lequel on retrouve un sentier. Les transects de mesure prennent donc leur origine de ce talus. Quatre habitats ont été distingués soit le marécage, le haut marais, le bas marais et les herbiers aquatiques dans la zone d'eau peu profonde (figure 7).

4.2.4 Bief Shawinigan aval

La station retenue dans ce secteur se situe sur la grande île au milieu de la Baie de Shawinigan dans le bief d'aval immédiat du canal de fuite de la centrale Shawinigan (figure 8). La station est représentative des écotones riverains de ce secteur. La bande arbustive plus ou moins large du marécage est surtout composée d'aulnes à laquelle succède la bande peu large du haut marais colonisée par des herbacées de type graminioïde. Le bas marais est relativement peu développé dans l'ensemble en raison notamment des fluctuations induites par l'opération des ouvrages de Shawinigan. Les herbiers aquatiques sont abondants et occupent de grandes étendues dans les secteurs d'eau peu profonde.

Les transects ont été positionnés de façon à caractériser une portion circonscrite des berges du côté est de l'île. Vingt balises permanentes ont été positionnées sur 6 transects (figure 8). Il n'y a pas de végétation terrestre au site de la station de mesure. Les transects s'initient dans une aulnaie près d'un talus correspondant à la LHEP. Quatre habitats ont été distingués soit le marécage (arbustaie) sous la LHEP, le haut marais constitué de scirpes et de calamagrostides, le bas marais et les herbiers aquatiques dans la zone d'eau peu profonde (figure 8).

Figure 7 **Illustration de la station de mesure située dans le bief d'amont de la centrale de Shawinigan – Secteur de l'Île Marchesseault**

Figure 8 **Illustration de la station de mesure située dans le bief d'aval de la centrale de Shawinigan – Île de la Baie de Shawinigan**

4.2.5 Bief La Gabelle amont

La station retenue dans ce secteur se situe dans une baie en rive droite à l'embouchure du ruisseau Chute-à-Hélène (figure 9). Elle a été positionnée de façon à couvrir l'ensemble du cône de sédimentation deltaïque du ruisseau. Cet écotone a été choisi parce qu'il présente une étendue de marais exposée à une éventuelle modification résultant du nouveau mode de gestion. Ce site est également représentatif des zones de marais que l'on retrouve à l'embouchure des tributaires dans ce secteur. Bien que présents, les herbiers aquatiques sont peu développés car la pente des berges est en général assez forte et l'on se trouve dans une zone ennoyée à peu de distance en amont du barrage. Les berges du secteur portent d'ailleurs la marque de l'influence des fluctuations du niveau de l'eau engendrées par la centrale La Gabelle.

Huit balises permanentes ont été positionnées sur 4 transects (figure 9). Ces transects s'initient dans une aulnaie près de la LHEP. Cette limite correspond ici à la cote maximale d'exploitation du barrage La Gabelle. Deux habitats ont été distingués soit le marécage (aulnaie) et le haut marais constitué de scirpes et de graminées (figure 9).

Figure 9 **Illustration de la station de mesure située dans le bief d'amont de la centrale La Gabelle – Secteur Chute-à-Hélène**

Ouvrages consultés

Buteau, P., N. Dignard et P. Grondin. 1994. *Système de classification des milieux humides du Québec*. Ministère de l'Énergie, des Mines et des ressources du Canada et ministère des Ressources naturelles du Québec. 25 p.

Goupil, J.-Y. 1998. *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques*. Réalisé par le Service de l'aménagement et de la protection des rives et du littoral. – Québec : ministère de l'Environnement et de la Faune. Publications du Québec. 156 p.

GDG Conseil inc. 1997. *Inventaire et perspectives de conservation des milieux humides de la rivière Saint-Maurice de La Tuque à Trois-Rivières*. Préparé pour la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice. Cap-de-la-Madeleine, GDG Conseil inc. 98 p.

GDG Conseil inc. 1998. *Inventaire des oiseaux nicheurs et de la végétation des milieux humides de la rivière Saint-Maurice. Île aux Tourtes, Îles Marchesseault, Trou à la Barbotte, Île aux Pins, Île aux Bouleaux*. Présenté au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction régionale Mauricie-Bois-Francs. 38 p. + annexes.

GDG Environnement ltée. 1994. *Nouvelle centrale de Grand-Mère. Validation des aires propices à la fraie dans la zone locale*. Préparé pour Hydro-Québec. Cap-de-la-Madeleine, GDG Environnement ltée. 27 p. et annexes.

Hydro-Québec. 1996. *Nouvel aménagement hydroélectrique de Grand-Mère*. Rapport d'avant-projet. Volume 1, xii + 257 p. et annexes.

Hydro-Québec. 1999. *Nouvel aménagement hydroélectrique de Grand-Mère*. Complément du rapport d'avant-projet. Réponses aux questions du ministère de l'Environnement du Québec. Réponses aux questions additionnelles des ministères et organismes fédéraux. Modifications apportées au concept d'aménagement. 206 p. et annexes.

Lavoie, N. R. Lalumière et J. Boudreault. 1997. *Programme de stabilisation de la rive québécoise de la rivière des Outaouais. Suivi de la recolonisation végétale des bancs d'essai et des ouvrages de stabilisation*. Rapport du Groupe-Conseil Génivar pour Hydro-Québec, Québec. 30 p. + annexes.

Annexe Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

**Caractéristiques des arbustaies riveraines inventoriées
dans la zone d'influence de
la centrale de Grand-Mère**

Tableau 1 – Inventaire des arbustives riveraines en amont du barrage de Grand-Mère

Site	Espèce végétale		Outil de mesure	Longueur (m)	Largeur (m)	Dist. Rive (m)	Coordonnée géographique Lat/long NAD 27	
	Dominante	Sous-dominante					Amont	Aval
GM-AM-1	ALRU	MYGA, NEMU, COST	T	173	3	0	46° 37' 37,89" N 72° 40' 08,27" O	46° 37' 35" N 72° 40' 16" O
GM-AM-2	ALRU		L	280			46° 38' 36" N 72° 41' 03" O	46° 38' 33" N 72° 41' 05" O
GM-AM-3	MYGA, SCSP		L	142	2-3	0	46° 38' 55" N 72° 41' 33" O	46° 38' 52" N 72° 41' 34" O
GM-AM-4	GRAM, SCSP		L	203	variable	0	46° 39' 17" N 72° 41' 26" O	46° 39' 17" N 72° 41' 21" O
GM-AM-5	GRAM, SCSP	TYLA, PHAR	L	70	variable		46° 39' 16" N 72° 42' 35" O	46° 39' 14" N 72° 42' 35" O
GM-AM-6A	ALRU		L	365			46° 40' 14" N 72° 41' 40" O	46° 40' 18,41" N 72° 41' 39,73" O
GM-AM-6B	TYLA, SCSP	ALRU		35	5-7		centre :	46° 40' 18,41" N 72° 41' 39,73" O
GM-AM-7	ALRU	MYGA	T	947	2-3	0	46° 40' 47,14" N 72° 42' 00,59" O	46° 40' 20" N 72° 41' 47" O
GM-AM-8	ALRU	MYGA	T	215	85 (max.)	0-2	46° 40' 49" N 72° 42' 09" O	46° 40' 47" N 72° 42' 01" O
GM-AM-9	MYGA	ALRU, VICA		240 (périmètre insulaire)	variable	0	46° 40' 46" N 72° 43' 05" O	46° 40' 43,02" N 72° 42' 58,29" O
GM-AM-10	MYGA, ALRU, NEMU		T	317	3-5	0	46° 38' 36,46" N 72° 41' 01,76" O	46° 38' 24" N 72° 41' 01" O

GM-AM-11	MYGA	ALRU, VICA, NEMU	T	217	1-3	0	46° 38' 52" N 72° 41' 12" O	46° 38' 50" N 72° 41' 04" O
----------	------	---------------------	---	-----	-----	---	--------------------------------	--------------------------------

Tableau 1 (suite) – Inventaire des arbustives riveraines en amont du barrage de Grand-Mère

Site	Espèce végétale		Outil de mesure	Longueur (m)	Largeur (m)	Dist. Rive (m)	Coordonnée géographique Lat/long NAD 27	
	Dominante	Sous-dominante					Amont	Aval
GM-AM-12	MYGA	ALRU, VICA	T	365	2-3	0	46° 40' 42" N 72° 42' 55" O	46° 40' 38,41" N 72° 42' 42,83" O
GM-AM-13	GRAM, MYGA		T	200		0	46° 38' 25,23" N 72° 41' 39,21" O	46° 38' 23" N 72° 41' 40" O
GM-AM-14	TYLA, SCSP		T	40	4-5	0	46° 37' 23,01" N 72° 40' 59,11" O	46° 37' 21" N 72° 41' 03" O
GM-AM-15	TYLA,ALRU		T	48	15	0	46° 43' 21,33" N 72° 45' 55,05" O	46° 43' 17" N 72° 45' 58" O
GM-AM-16	COST	ALRU, ACSP, MYGA	T	240	2-3	0	46° 43' 39,08" N 72° 46' 00,61" O	46° 43' 30" N 72° 45' 59" O
GM-AM-17	ALRU	COST	T	315	2-3	0	46° 44' 51" N 72° 47' 04" O	46° 44' 43" N 72° 46' 56" O
GM-AM-18	ALRU		T	430	2	0	46° 45' 10" N 72° 47' 38" O	46° 45' 03,24" N 72° 47' 18,35" O
GM-AM-19	ALRU	COST	L	2800	5-7	0	46° 46' 41" N 72° 47' 52" O	46° 45' 15" N 72° 47' 42" O
GM-AM-20	ALRU		L	1171	4-5	0	46° 47' 57,64" N 72° 47' 13,14" O	46° 47' 26,36" N 72° 47' 26,79" O
GM-AM-21	ALRU	MYGA	T	235	2-3	0	46° 48' 16" N 72° 47' 10" O	46° 48' 08,72" N 72° 47' 09,54" O
GM-AM-22	ALRU		T	352	1-2	0	46° 48' 50,40" N 72° 46' 50,40" O	46° 48' 36" N 72° 45' 55" O
GM-AM-23	ALRU	MYGA	T	165	6-7	0	46° 49' 24,92" N 72° 46' 39,46" O	46° 49' 19" N 72° 46' 44" O

GMAM-24

ALRU

765

0

46° 49' 58" N

46° 49' 42" N

72° 46' 21" O

72° 46' 34" O

Tableau 1 (suite) – Inventaire des arbustives riveraines en amont du barrage de Grand-Mère

Site	Espèce végétale			Longueur (m)	Largeur (m)	Dist. Rive (m)	Coordonnée géographique Lat/long NAD 27	
	Dominante	Sous - dominante	Outil de mesure				Amont	Aval
GM-AM-25	ALRU	COCO, COST	L	1780	3-4	0	46° 50' 52,89" N 72° 46' 31,13" O	46° 50' 11,91" N 72° 46' 01,03" O
GM-AM-26	ALRU	ACSP	L	331	2	0	46° 51' 20,91" N 72° 47' 06,62" O	46° 51' 12,05" N 72° 46' 57,82" O
GM-AM-27	COST (amont), ALRU (aval)	MYGA, COST	L	414	2-3	0	46° 51' 34,14" N 72° 48' 13,23" O	46° 51' 41,10" N 72° 47' 57,58" O
GM-AM-28	ALRU	MYGA, COST, SASP	L	1451	2	0	46° 51' 31,04" N 72° 47' 09,86" O	46° 51' 16,27" N 72° 46' 04,82" O
GM-AM-29	ALRU	COST	L	414	2	0	46° 50' 56,60" N 72° 45' 43,88" O	46° 50' 45,09" N 72° 45' 39,74" O
GM-AM-30	ALRU	COST	L	912	2	0	46° 50' 10,58" N 72° 45' 48,62" O	46° 49' 41,90" N 72° 45' 58,30" O
GM-AM-31a	TYLA, SCSP			85		0	46° 47' 20" N 72° 46' 46" O	46° 47' 18" N 72° 46' 57" O
GM-AM-31b	ALRU	ACSP	L	703	2-3	0	46° 47' 44,98" N 72° 46' 48,87" O	46° 47' 23,60" N 72° 47' 00,25" O
GM-AM-32	ALRU	MYGA		1400		0	46° 47' 20" N 72° 47' 03" O	46° 46' 42,44" N 72° 47' 22,15" O
GM-AM-33	ALRU	COST, ACSP	L	575	2	0	46° 42' 39,35" N 72° 44' 51,47" O	46° 42' 25,30" N 72° 44' 35,84" O

Légende :	ALRU	<i>Alnus rugosa</i>	GRAM	Graminées	SASP	<i>Salix sp.</i>
	ACSP	<i>Acer spicatum</i>	MYGA	<i>Myrica gale</i>	SCSP	<i>Scirpus sp.</i>
	COCO	<i>Corylus cornuta</i>	NEMU	<i>Nemopanthus mucronatus</i>	TYLA	<i>Typha latifolia</i>
	COST	<i>Cornus stolonifera</i>	PHAR	<i>Phalaris arundinacea</i>	VICA	<i>Viburnum cassinoides</i>

T : topofil
L : GPS

Tableau 2 – Inventaire des arbustives riveraines en aval du barrage de Grand-Mère

Site	Espèce végétale			Longueur (m)	Largeur (m)	Dist. Rive (m)	Coordonnée géographique	
	Dominante	Sous-dominante	Outil de mesure				Amont	Aval
GM-AV-1	ALRU			75	2-6	0	46° 36' 36" N 72° 40' 58" O	46° 36' 35" N 72° 40' 58" O
GM-AV-2	ALRU			215	3-5	0-2	46° 36' 38" N 72° 40' 37" O	46° 36' 38" N 72° 40' 29" O
GM-AV-3 *	ALRU	SADI, ILVE	T	120	7-8	2	46° 36' 12" N 72° 40' 25" O	46° 36' 10,25" N 72° 40' 23,10" O
GM-AV-4	SADI	ALRU, SASP	T	190	2-5	0	46° 35' 50,08" N 72° 39' 38,76" O	46° 35' 38,05" N 72° 39' 32,62" O
GM-AV-5	ALRU	SASP	T	165	3-5	2	46° 35' 30" N 72° 39' 38" O	46° 35' 26,86" N 72° 39' 40,37" O
GM-AV-6	ALRU	COST, MYGA	T	156	3	0	46° 35' 42" N 72° 39' 58" O	46° 35' 39,23" N 72° 39' 56,00" O
GM-AV-7	ALRU	MYGA	T	305	3-5	1-2	46° 35' 31,12" N 72° 40' 01,22" O	46° 35' 21" N 72° 40' 12" O
GM-AV-8	ALRU		L	589	3	0-2	46° 35' 21,56" N 72° 40' 06,91" O	46° 35' 02,34" N 72° 40' 00,01" O
GM-AV-9	ALRU		L	820	3-7	1-3	46° 34' 54,95" N 72° 40' 15,35" O	46° 34' 40,35" N 72° 40' 45,43" O
GM-AV-10	SASP	ALRU	L	266	4-8	5-15	46° 34' 40,35" N 72° 40' 45,43" O	46° 34' 43,73" N 72° 40' 55,90" O
GM-AV-11	ALRU		L	773	3	0-1	46° 34' 51,50" N 72° 41' 17,12" O	46° 34' 39,00" N 72° 41' 44,09" O
GM-AV-12*	SASP, ALRU			330			46° 34' 41" N 72° 41' 55" O	46° 34' 38,11" N 72° 42' 06,57" O

Tableau 2 (suite) – Inventaire des arbustives riveraines en aval du barrage de Grand-Mère

Site	Espèce végétale		Outil de mesure	Longueur (m)	Largeur (m)	Dist. Rive (m)	Coordonnée géographique	
	Dominante	Sous-dominante					Amont	Aval
GM-AV-13*	PHAR	SASP, ALRU		42	7		embouchure du ruisseau :	46° 34' 34,45" N 72° 42' 31,16" O
GM-AV-14*	PHAR	ELSP, ALRU		37	variable		embouchure du ruisseau :	46° 34' 45,38" N 72° 42' 24,07" O
GM-AV-15	SASP, ALRU	MYGA, SPSP	T	130	3-5	0-1	46° 35' 01,55" N 72° 41' 36,70" O	46° 35' 00" N 72° 41' 43" O
GM-AV-16*	TYLA, PHAR	SCSP		250			embouchure du ruisseau :	46° 35' 01,30" N 72° 41' 10,45" O

* Prairies humides riveraines.

Légende :	ALRU	<i>Alnus rugosa</i>	ILVE	<i>Ilex verticillata</i>	SADI	<i>Salix discolor</i>	TYLA	<i>Typha latifolia</i>
	COST	<i>Cornus stolonifera</i>	MYGA	<i>Myrica gale</i>	SASP	<i>Salix sp.</i>	SPSP	<i>Spiraea sp.</i>
	ELSP	<i>Eleocharis sp.</i>	PHAR	<i>Phalaris arundinacea</i>	SCSP	<i>Scirpus sp.</i>		

T : topofil
L : GPS

T : topofil
L : GPS

COST Cornus stolonifera

SASP Salix sp.

TYLA Typha latifolia

Tableau 4 – Inventaire des arbustaias riveraines en aval du barrage de Shawinigan

Site	Espèce végétale			Longueur (m)	Largeur (m)	Dist. Rive (m)	Coordonnée géographique	
	Dominante	Sous-dominante	Outil de mesure				Lat/long NAD 27	Amont
SH-AV-1	ALRU, SARI	COST	L	428	3-7	1-3	46° 31' 23,74" N 72° 46' 39,02" O	46° 31' 15,25" N 72° 46' 26,02" O
SH-AV-2	ALRU		L	1213	3-7	1-3	46° 32' 09,56" N 72° 46' 56,06" O	46° 31' 33,93" N 72° 46' 49,16" O
SH-AV-3	ALRU	ILVE	L	510	3-7	1-4	46° 31' 59,51" N 72° 46' 11,47" O	46° 31' 44,73" N 72° 46' 20,91" O
SH-AV-4	ALRU		L	570	2-3	1-2	46° 31' 28" N 72° 46' 23" O	46° 31' 12" N 72° 46' 14" O
SH-AV-5	ALRU		L	1985	2-3	0-1	46° 30' 40,58" N 72° 46' 19,89" O	46° 29' 38,50" N 72° 46' 19,97" O
SH-AV-6	ALRU		L	847	2-3	0-1	46° 28' 50,35" N 72° 46' 27,04" O	46° 28' 28,76" N 72° 46' 10,93" O
SH-AV-7	ALRU		L	1900	2-3	1-3	46° 28' 57,76" N 72° 46' 41,84" O	46° 28' 10,09" N 72° 46' 17,15" O
SH-AV-8	ALRU		L	460	2-3	0-2	46° 29' 17,71" N 72° 46' 47,32" O	46° 29' 08,41" N 72° 46' 43,94" O
SH-AV-9	ALRU	SASP, COST		2250	2-3	0	46° 31' 05,79" N 72° 46' 21,83" O	46° 30' 01,92" N 72° 46' 36,24" O

Légende : ALRU *Alnus rugosa* ILVE *Ilex verticillata* SASP *Salix sp.*
 COST *Cornus stolonifera* SARI *Salix rigida*

L : GPS

